



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

perspectives

Question écrite n° 101789

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire une nouvelle fois l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur deux projets d'équipements routiers structurants pour l'avenir d'Auxerre. En premier lieu, il lui demande de clarifier la position du Gouvernement sur le contournement sud d'Auxerre. Ce projet, évalué à près de 120 millions d'euros, a pour objectif de capter une partie des trafics traversant aujourd'hui l'agglomération par les RN 77 et RN 151. Si l'État a inscrit 4 millions d'euros pour financer des études et acquérir des terrains, aucun autre crédit n'a été mobilisé à ce stade, alors que la DUP a été prise en avril 2012. Il est urgent que le Gouvernement et les collectivités territoriales précisent, en toute transparence, leurs intentions, leur plan de financement et le calendrier de réalisation de ce projet important pour Auxerre. En second lieu, le député rappelle, à nouveau, la nécessité de moderniser la liaison routière entre Auxerre et Troyes. C'est le chaînon manquant pour relier efficacement Auxerre au grand est de la France. Suivant la commission sur l'avenir des trains d'équilibre du territoire remis en juillet 2012, les gouvernements de MM. Ayrault et Valls ont choisi de reporter ce projet à 2050. C'est inacceptable pour le développement de l'Auxerrois. Aussi, il appelle le Gouvernement à réexaminer ce dossier en urgence.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101789

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10648

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)